

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 OCTOBRE 2016

L'an deux mil seize, le douze octobre, à vingt heures, le conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni en mairie de Tresson, sous la présidence de Vincent SAMSON, maire.

Étaient présents : Michel BLOT, Chantal BUIN, Didier DANGEUL, Stéphane GAUDIN, Richard MASSON, Arnaud PAUMIER, Luis POUPON, Sébastien RIBOT et Vanessa RIBOT.

Absent excusé : José HEINTJE.

Secrétaire de séance : Arnaud PAUMIER.

Monsieur le Maire ouvre la séance. Il soumet le compte-rendu de la séance du 7 septembre 2016 à l'approbation des membres du conseil municipal : approbation du compte-rendu à l'unanimité des présents.

Accueil périscolaire : présentation de l'animation « Moi et ma commune »

La parole est donnée à Lorédana Landais, animatrice de l'accueil périscolaire à Tresson, pour présenter le projet d'animation « Moi et ma commune » au conseil municipal.

L'objectif est d'embellir et décorer le bourg et des bâtiments communaux, avec des œuvres réalisées par les enfants tout au long de l'année scolaire. Plusieurs sites sont pressentis comme l'école, le square Abbot, la place Charles-Legoué ou les abords de l'église.

L'animatrice encadrera des activités de travaux manuels et d'art plastique en utilisant des matériaux naturels ou de recyclage (fabrication de cabanes à oiseaux, à insectes, graffiti végétal, pots de fleurs). Quelques intervenants extérieurs seront également présents au cours de l'année.

Un vernissage sera organisé début juin 2017, dès la pose de l'exposition.

Les élus se déclarent très favorables au projet « Moi et ma commune » et prêts à tout mettre en œuvre pour faciliter son bon déroulement. La commune financera l'achat des plantes qui accompagneront les réalisations des enfants de l'accueil périscolaire.

Fusion intercommunale : avis du conseil municipal

En vue de la fusion entre la communauté de communes du Pays bilurien et celle du Pays des Brières et du Gesnois au 1^{er} janvier 2017, la totalité des 23 communes membres de ces établissements doivent se prononcer sur le nom de la future communauté de communes, le lieu de son siège social, la répartition des sièges de conseillers et les compétences.

Choix du nom

Il est proposé au vote des communes que la future communauté de communes porte l'un des quatre noms suivants : Cœur-de-Sarthe-Terres des Brières, le Gesnois bilurien, Pays 23 Brières ou Cœur-de-Sarthe.

Après en avoir délibéré, les élus présents choisissent Cœur-de-Sarthe pour le nom de la future communauté de communes (sept voix pour Cœur-de-Sarthe, deux voix pour Cœur-de-Sarthe-Terre des Brières et une abstention).

Choix du siège

Il est proposé au vote des communes que l'actuel siège social de la communauté de communes du Pays des Brières et du Gesnois, au parc des Sittelles à Montfort-le-Gesnois, devienne le siège social de la future communauté de communes.

Après en avoir délibéré, les élus présents approuvent la proposition d'installer le siège de la future communauté de communes au parc des Sittelles (sept voix pour et trois abstentions).

Répartition des sièges de conseillers communautaires

Le nombre total des sièges de conseillers communautaires est de 42. La répartition de droit commun prévoit 34 sièges à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne et huit sièges attribués d'office pour Coudrecieux, Soultré, Saint-Mars-de-Locquenay, Nuillé-le-Jalais, Ardenay-sur-Mérize, Tresson, Surfonds et Maisoncelles.

Il est proposé au vote des communes de retenir cette répartition de droit commun ou de prendre un accord local qui retire un délégué à Savigné-l'Évêque au profit de Saint-Mars-la-Brière ou de Lombron ou de Saint-Corneille.

<i>Commune</i>	<i>Population</i>	<i>Droit commun</i>	<i>Accords locaux</i>		
Savigné-l'Évêque	4064	6	5	5	5
Monfort-le-Gesnois	3038	4	4	4	4
Conneré	2875	4	4	4	4
Saint-Mars-la-Brière	2568	3	4	3	3
Bouloire	2106	3	3	3	3
Lombron	1933	2	2	3	2
Thorigné-sur-Dué	1611	2	2	2	2
Le Breil-sur-Mérize	1514	2	2	2	2
Torcé-en-Vallée	1354	2	2	2	2
Saint-Corneille	1324	1	1	1	2
Sillé-le-Philippe	1098	1	1	1	1
Volnay	880	1	1	1	1
Saint-Célerin	836	1	1	1	1
Fatines	823	1	1	1	1
Saint-Michel-de-Chavaignes	772	1	1	1	1
Coudrecieux	656	1	1	1	1
Soultré	650	1	1	1	1
Saint-Mars-de-Locquenay	541	1	1	1	1
Nuillé-le-Jalais	509	1	1	1	1
Ardenay-sur-Mérize	489	1	1	1	1
Tresson	462	1	1	1	1
Surfonds	345	1	1	1	1
Maisoncelles	185	1	1	1	1

Après en avoir délibéré, les élus présents votent pour l'accord local qui donne un siège supplémentaire à Saint-Corneille (neuf voix pour et une abstention).

Compétences

Il est proposé au vote des communes un ensemble de compétences obligatoires, optionnelles, supplémentaires et facultatives pour la future communauté de communes.

Compétences obligatoires

Aménagement de l'espace

- Schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur.
- Plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale.
- Aménagement de l'espace par la conduite d'actions d'intérêt communautaire : création et réalisation de zones d'aménagement concerté à vocation économique.

Actions de développement économique

- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L.4251-17.
- Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire.
- Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire : mise en œuvre, suivi et animation d'une opération collective de modernisation de l'artisanat, du commerce et des services (OCMACS).

Tourisme

- Promotion du tourisme, dont la création d'offices du tourisme.

Accueil des gens du voyage

- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage.

Collecte et traitement des ordures ménagères

Compétences optionnelles

Protection et mise en valeur de l'environnement

- Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie.

Politique du logement et du cadre de vie

- Garantie d'emprunts accordées aux organismes bailleurs pour des opérations de logements d'intérêt communautaire définies au regard de leur importance dans l'équilibre démographique du territoire et de la commune.
- Gestion du parc de logements communautaires.

Action sociale d'intérêt communautaire

- Actions en faveur de la petite enfance.
- Actions en faveur de l'enfance notamment dans le cadre de délégation aux communes qui disposent d'écoles sur le territoire : accueil périscolaire matin et soir, Tap, ALSH des mercredis, petites et grandes vacances.
- Actions « animation jeunesse » dans le cadre de délégation aux communes.
- Actions en faveur de l'insertion des jeunes dans le marché de l'emploi notamment au travers de partenariats avec des institutions ou associations œuvrant dans ce domaine.

Compétences supplémentaires

Action culturelle

- Éducation musicale et développement des activités musicales, promotion de tous types de musique.
- Accueil en résidence permanente d'une compagnie professionnelle de spectacle vivant au Théâtre Épidaure, chargée de la programmation culturelle du Théâtre Épidaure.

Nouvelles technologies de l'information et de la communication

- Établissement et exploitation d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques conformément à l'article L.1425-1 du Code général des collectivités territoriales.
- Création, aménagement, gestion d'espaces publics numériques.

Acquisitions foncières, réalisation, gestion d'équipements

- Acquisitions foncières préalables et/ou construction et/ou entretien d'équipements pour le compte de l'État, des communes du territoire, du département, de la région et de leurs établissements publics.
- Transport d'élèves pour le centre aqualudique Sittellia.

Compétences facultatives

Contractualisation dans le cadre du développement du territoire.

Mise en place et suivi du plan communautaire des sentiers de randonnée.

Entretien des lits et berges de rivière.

Assainissement non collectif.

Construction, aménagement, entretien et gestion de la maison de santé intercommunale de Thorigné-sur-Dué.

Après en avoir délibéré, les élus présents approuvent à l'unanimité les compétences citées ci-dessus pour la future communauté de communes. Néanmoins, ils souhaitent que le problème de l'abandon de la banque alimentaire soit discuté au sein de la communauté de communes du Pays bilurien.

Avant la fusion, la situation est la suivante. Les communes membres du Pays des Brières et du Gesnois ont une convention avec le centre social de Montfort-le-Gesnois qui prend en charge les aides contre le versement par chaque commune de 6 € par habitant et par an. De son côté, le Pays Bilurien organise la banque alimentaire.

Après la fusion, il est prévu que seule la convention avec le centre social de Montfort-le-Gesnois soit maintenue. Les communes qui bénéficiaient de la banque alimentaire auraient la possibilité de s'organiser pour pallier sa disparition mais cela demanderait des moyens importants notamment en personnel.

Les élus présents décident d'écrire au président du Pays bilurien et aux maires des communes concernées pour défendre l'idée qu'une distribution d'aliments perdure sur le territoire de Bouloire.

Fiscalité : révision du dégrèvement de la taxe foncière sur les propriétés non bâties exploitées par de jeunes agriculteurs

Les propriétés non bâties exploitées par les jeunes agriculteurs font l'objet d'un dégrèvement automatique de 50 % de la taxe foncière, à la charge de l'État, pendant cinq ans à compter de l'année qui suit l'installation.

Le conseil municipal peut porter ce dégrèvement à 100 % sur la part communale, pour une durée d'un à cinq ans. Actuellement, par délibération du 24 février 1992, la commune de Tresson accorde ce dégrèvement pour cinq ans.

Pour réduire ses dépenses de fonctionnement, le conseil municipal souhaite revoir cette durée.

Après en avoir délibéré, les élus présents se prononcent pour une durée de trois ans (sept voix pour trois ans, deux voix pour deux ans, une abstention). À partir du 1^{er} janvier 2018, le dégrèvement total de la part communale de la taxe foncière sur les parcelles non bâties exploitées par de jeunes agriculteurs à Tresson sera accordé pour les trois années suivant l'installation.

Secrétariat : remplacement du logiciel de comptabilité, des paies et de la gestion des élections

Le secrétariat de mairie utilise le logiciel Visa du groupe Cégid pour la comptabilité, les paies et la gestion des élections depuis de nombreuses années. Au vu des besoins futurs, ce logiciel n'est pas performant et le service procuré par la société Cégid est de moins en moins satisfaisant.

L'éditeur Berger-Levrault a été sollicité pour une proposition tarifaire dans le cadre d'un achat simultané avec la commune de Saint-Michel-de-Chavaignes. Le droit d'entrée est de 2310 €HT (soit 15 % de moins que le tarif habituel) et le forfait annuel de 2100 €HT.

Pour ce prix, le logiciel de la gamme Ségilog, dont la qualité est reconnue au sein des collectivités locales, intègre la plupart des fonctions nécessaires au secrétariat de la commune : comptabilité, paies, élections, état civil, cimetière et gestion du courrier notamment.

Le forfait inclut la mise à disposition des applications, la formation illimitée sur site, l'assistance, le développement de nouveaux produits, la maintenance et l'adaptation des progiciels existants.

Après en avoir délibéré, les élus présents retiennent la proposition de Berger-Levrault pour le remplacement du logiciel de comptabilité, paies et gestion des élections par les progiciels Ségilog avec un droit d'entrée de 2310 €HT et un forfait annuel de 2100 €HT.

Matériel technique : remplacement du broyeur d'accotement

Malgré des réparations coûteuses, le broyeur d'accotement est à nouveau hors service. Les élus ont fait le choix de remplacer ce matériel ancien. Ils ont demandé une proposition tarifaire aux sociétés Péan, Depussay et Lesage.

Après en avoir délibéré, les élus retiennent la proposition de la société Péan pour un broyeur d'accotement de marque Desvoys DMF, d'une largeur de travail de 1,60 m, pour 8115 €HT. Cet achat comprend le broyeur, la fourniture d'un jeu de marteaux supplémentaire et la reprise de l'ancien matériel pour 350 €.

Accessibilité : réfection de l'allée et de l'éclairage extérieur de la bibliothèque

Pour répondre aux exigences d'accessibilité, le revêtement et l'éclairage de l'allée menant à la bibliothèque doivent être revus.

Les élus prévoient de décaisser le sol et de poser un matériau de type Eccog gravel associé à un matériau de finition au-dessus. Ils prévoient également un éclairage extérieur avec un minuteur.

Bâtiments communaux : devenir de l'ancienne mairie

Acheté en 1938, désaffecté depuis 1994 et inutilisé depuis de nombreuses années, le bâtiment de l'ancienne mairie se dégrade. Après réflexion, la municipalité préfère s'en séparer.

Après en avoir délibéré, les élus présents décident de proposer le bâtiment communal du 23, rue des Rosiers à la vente (neuf voix pour et une abstention). Ce bien sera estimé par l'étude de M^e Ferrand-Guérineau, notaire à Saint-Calais.

Archivage : nouveaux rayonnages

La conservation et la consultation des archives communales, à l'étage de la mairie, ne se font plus dans de bonnes conditions, faute de place. Il faut créer de nouveaux rayonnages et stocker ailleurs ce qui n'a rien à faire dans cette pièce.

Les élus prévoient de chercher d'autres lieux de rangement pour tout ce qui n'est pas archives et de se renseigner sur les prix d'étagères supplémentaires.

Questions diverses

Sanitaires publics : inauguration

Les toilettes publiques et le vestiaire des agents techniques au square Abbot seront inaugurés le vendredi 21 octobre 2016, à 18h30.

Commémoration de l'Armistice : organisation

Le rassemblement pour la commémoration de l'Armistice est prévu le vendredi 11 novembre 2016, à 11 heures, place de la Mairie. Une gerbe sera déposée au monument près de l'église, une autre au monument du cimetière, avant un vin d'honneur à la salle des Rosiers. Un devis sera demandé pour ce vin d'honneur au restaurateur Maxime Guillemard.

Nouveaux habitants : soirée d'accueil

La municipalité invite les nouveaux habitants à se rencontrer autour d'un verre à la salle des Rosiers, le lundi 31 octobre 2016, à 19 heures.

Voirie : travaux 2017

La commission Voirie se réunira prochainement pour évaluer les travaux de voirie à réaliser en 2017 afin de prendre contact avec l'Atesart pour une éventuelle estimation.

Prochaine réunion du conseil municipal le mercredi 9 novembre 2016, à 20h30.

Ont signé, les membres présents

M. BLOT, C. BUIN, D. DANGEUL, S. GAUDIN, A. PAUMIER

L. POUPON, R. MASSON, S. RIBOT, V. RIBOT, V. SAMSON